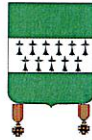


DÉPARTEMENT DU

PAS-DE- CALAIS

VILLE DE OIGNIES



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2026

Application agréée Elegalite.com

22_LE-062-216206375-20260422-CONU_CH2804

de LENS

CONVOCATION

OIGNIES, le 22 avril 2026

M.
Membre du Conseil Municipal
62590 OIGNIES

est invité (e) à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le
mardi 28 avril 2026 à 16h30 à la Salle des Fêtes de la Mairie

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 1) Adoption du Compte Financier Unique 2025
- 2) Affectation des résultats comptables 2025
- 3) Vote des taux de la fiscalité locale 2026
- 4) Vote du Budget primitif 2026
- 5) Subvention communale de fonctionnement 2026 au CCAS de Oignies
- 6) Délégation et composition de la commission finances

ADMINISTRATIF

- 7) Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

RESSOURCES HUMAINES

- 8) Création d'un CST local
- 9) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS)
- 10) Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- 11) Désignation des représentants de la collectivité auprès du CNAS

Le Maire
François VIAI

